Public
- Conducteur débutant qui n'a jamais utilisé (ou très peu) les PEMP de catégories A et B

Prérequis
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)
- Titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule porteur de la PEMP

Modalités d'admission
- Aucune en dehors des prérequis

Durée
- 28 heures

Modalités et méthodes pédagogiques
- En langue française
- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, pratique sur PEMP

Qualité des formateurs
- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

FORMATION PEMP
Avec Port du harnais
+ CACES® R486 - Cat. A + Cat. B
Débutant (4 j)

Cat. A : PEMP à élévation verticale
Cat. B : PEMP à élévation multidirectionnelle

Objectifs généraux
- Porter efficacement un harnais antichute (instructions d'utilisation, vérification, ajustement, ancrage à la PEMP)
- Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des PEMP de catégories A et B

Les plus de la formation
- Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail
- Formation pratique au port du harnais anti-chute
- Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur
- Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis
- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz
- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique et pratique

Validation
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) – Recommandation R486 catégories A et B, si résultat positif
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7000 https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/7001
- Codes RS : 7000 (A) / 7001 (B)
- Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 18/12/2024)
- Codes Certif Info : 106679 (A) / 106681 (B)

Agrément
- GLOBAL Certification®

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	**/**
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Mettre en œuvre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des PEMP de catégories A et B**	**28 h 00**

1.1 Connaissances théoriques

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle EAO équipée d'un ensemble multimédia
Ressources pédagogiques

- **Réglementation : connaissances générales**
  - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
  - Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
  - Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

- **Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®**
  - Caractéristiques et spécificités des différents types de PEMP
  - Catégories de CACES® correspondantes

- **Technologie des PEMP**
  - PEMP thermiques et PEMP électriques. Terminologie et caractéristiques générales. Rôle et principes de fonctionnement des différents organes
  - Dispositifs de sécurité. Poste de conduite

- **Notions élémentaires de physique – Stabilité**
  - Masse, surface au vent et position du centre de gravité. Conditions de stabilité et d'équilibre. Règles de stabilisation des PEMP. Facteurs qui influencent la stabilité. Courbes de charge

- **Risques liés à l'utilisation**
  - Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés
  - Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention
  - Risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme

- **Vérifications d'usage**
  - Équipements de Protection Individuelle. Notice d'instructions du constructeur
  - Opérations de prise de poste. Que faire en cas d'anomalie ?
  - Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau

- **Exploitation des PEMP**
  - Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer. Limites d'emploi. Opérations interdites. Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques…)
  - Repérage sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques. Signification des différents pictogrammes et panneaux de circulation. Consignes de circulation. Positionnement. Balisage de la zone d'évolution. Mise en station. Sécurité au cours du déplacement de la plateforme de travail
  - Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP. Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours
  - Transport de la PEMP sur porte-engins

1.2 Mise en situation pratique

- **Port du harnais anti-chute**
  - Vérifier le harnais et les accessoires
  - Enfiler le harnais et l'ajuster

- Ancrage à la PEMP

- **Vérifications et essais de prise de poste, port du harnais**

- **Conduite et manœuvres**
  - **PEMP Catégories 1A et 1B**
    - Adéquation
    - Accès et descente en sécurité
    - Mise en place de la PEMP suivant le travail à effectuer et l'environnement. Balisage de la zone d'évolution
    - Calage et stabilisation
    - Positionnement de la PEMP à un emplacement précis (aire limitée au sol)
    - Positionnement et déplacement de la plateforme de travail à un emplacement précis, le long d'une paroi plane verticale, sous une paroi plane horizontale (PEMP 1A), sous et au-dessus d'une paroi plane horizontale (PEMP 1B)
    - Positionnement de la plateforme dans un espace limité
    - Compréhension et exécution des gestes de commandement
    - Manœuvre de secours / de dépannage
    - Stationnement et arrêt en sécurité

  - **PEMP Catégories 3A et 3B**
    - Adéquation
    - Accès et descente en sécurité
    - Circulation plateforme en position haute, dans le sens de la marche, dans le sens inverse, en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en virage
    - Positionnement de la PEMP à un emplacement précis (aire limitée au sol)
    - Positionnement et déplacement de la plateforme de travail à un emplacement précis, le long d'une paroi plane verticale, sous une paroi plane horizontale (PEMP 3A), sous et au-dessus d'une paroi plane horizontale (PEMP 3B). Positionnement de la plateforme dans un espace limité
    - Compréhension et exécution des gestes de commandement
    - Manœuvre de secours / de dépannage
    - Stationnement et arrêt en sécurité

- **Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance**
  - Mise en position hors service
  - Opérations d'entretien journalier
  - Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

1.3 Test CACES® R486
- Epreuve théorique
- Epreuves pratiques Catégories A et B

N° SEQUENCE		DUREE
2	**Bilan et synthèse de la formation**	**/**
▪ Bilan de la formation - Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

CACES® R486-A

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

Dans le cas de tests réalisés en « intra »
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans le les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC …)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes règlementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait Recommandation R486 »

Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, un plan de prévention écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés. Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

➔ à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,

➔ à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,

➔ au respect des obligations réglementaires applicables à la PEMP, notamment lorsqu'elle appartient à l'entreprise et est prêtée ou louée à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :

• maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition,

• maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations,

• présence d'une notice d'instructions.

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R486			
	Cat A	**Cat B**	**Cat C**
Salle	• Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour • Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin • Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.		
PEMP représentative	**PEMP de type 1 groupe A** • Hauteur de plancher ≥ 5 m • Avec stabilisateurs manuels amovibles **ET** **PEMP de type 3 groupe A** • Hauteur de plancher ≥ 9 m	**PEMP de type 1 groupe B** • Hauteur de plancher ≥ 6 m • Déport ≥ 4 m • Avec stabilisateurs **ET** **PEMP de type 3 groupe B** • Hauteur de plancher ≥ 9 m • Déport ≥ 6 m	**PEMP de type 1 groupe A ou B** • Avec stabilisateurs **ET** **PEMP de type 3 groupe B** • Hauteur de plancher ≥ 9 m • Déport ≥ 6 m
Surface	• 200 m²		
Signalisation	• 2 panneaux de signalisation (1 stop et 1 panneau indicateur de sens de circulation)		
Sol	• Adapté (planéité, pente, nature…) à la stabilisation et à la circulation des 2 PEMP utilisées		
Mises en situation (Voir la maquette pédagogique ci-dessous)	**Paroi verticale** • (Longueur ≥ 4 m) x (Hauteur ≥ 5 m)		
	Paroi horizontale • (Longueur ≥ 4 m) x (Largeur ≥ 3 m) • Hauteur ≥ 5 m		
	Aire limitée au sol (2 faces latérales) • Largeur ≤ Largeur PEMP + 1 m • Longueur ≤ Longueur PEMP + 1 m • Hauteur ≥ 1,10 m		
	Espace limité (2 parois horizontales //) • (Longueur ≥ 3 m) x (Largeur ≥ 3 m) • Distance ≤ 3,50 m • Base située à une hauteur ≥ 3 m		
Camion ou remorque	• Porte-engin adapté (dimensions, charge utile, rampes…) à la PEMP de type 3 utilisée (en option pour les cat A ou B)		